



# Les premiers pas du kinésithérapeute dans son activité professionnelle

MARION DELCOURT-JOLY

ALEXANDRE JOLY

- 
- ▶ 1- Les instances
  - ▶ 2- L'exercice salarié
  - ▶ 3- L'exercice libéral
  - ▶ 4- Les démarches en exercice libéral
    - a. ordre
    - b. assurance maladie
    - c. RCP, compte pro
    - d. URSSAF
    - e. CARPIMKO
  - ▶ 5- Particularité d'exercice ( mixte, MSP, CPTS...)

# 1- Les instances: l'ordre

- ▶ 16 ordres professionnels en France
- ▶ CNO: Conseil national de l'ordre (1)
- ▶ CRO: Conseil régional de l'ordre (14)
- ▶ CDO: Conseil Départemental de l'ordre (100)

*Les différents conseils sont composés d'un bureau et de plusieurs commissions*

# L'ordre:

## Missions

### ► **Première mission:**

l'inscription au tableau des MK désirant exercer en France



## ▶ Mission d'accompagnement:

- ▶ Conciliation et gestion des conflits
- ▶ Entraide
- ▶ Informations et communications
- ▶ Ethique, déontologique...



## ▶ Mission juridictionnelle par 2 chambres:

### ▶ Chambres disciplinaires de première instance (CRO):

*Chargées d'examiner les manquements aux devoirs professionnels et aux règles déontologiques*

### ▶ Chambre disciplinaire nationale:

*Pour des litiges concernant les relations entre les professionnels et usagers*

# Autres instances

- ▶ URPS: *Union Régionale Des Professionnels de Santé*
- ▶ Les syndicats: *FFMKR, SNMKR, Alizé*
- ▶ SFP: *Société Française de Physiothérapie*
- ▶ CMK: *Collège de la Masso-kinésithérapie*

# 2- Exercice Salarié

14,7% (2020)

- ▶ Etablissements privés/ Etablissements publics
  - ▶ **Privé:** CDI/ CDD / intérim ou travail temporaire
  - ▶ **Public:** Contractuel / Fonctionnaire

# 3- Exercice libéral

85,6% (2020)

- ▶ Différents statuts: - **remplacement** (CPS remplaçant ou feuilles de soins barré)
  - **Collaboration / Assistanat** ( propre compte aux cotés du titulaire du cabinet et rétrocession d'honoraire)
  - **L'installation**

# 4- Les Démarches de l'exercice libéral

- ▶ Ouvrir un compte « Pro »: compte à usage professionnel
- ▶ Récupérer le diplôme ou attestation provisoire
- ▶ La RCP *responsabilité civile professionnelle* la RCP couvre les accidents de vos patients pendant les séances de kinésithérapie
- ▶ Eventuellement prévoyance et complémentaire santé
- ▶ L'ordre: **inscription obligatoire au tableau de l'ordre (CDO)**
  - Attestation d'inscription avec RPPS
  - Demande de la CPS et envoyer par ASIP santé (agence des systèmes d'informations partagés de santé)

- 
- ▶ **La CPAM:**
    - inscription au registre des professionnels de santé
    - Feuilles de soin
    - Affiliation à titre personnel à la sécurité sociale
    - Validation de commande de ta CPS
  - ▶ **L'URSSAF:**
    - Cotisations pour la sécurité sociale et les allocations familiales
    - Obtention du numéro siret  
(A contacter dans les 8 jours suivant ton début d'exercice libéral)
  - ▶ **La CARPIMKO:** - Retraites et prévoyance (libéral)
  - ▶ Le contrat Attention!!!

# 5- Particularités d'exercice

- ▶ Exercice mixte: Salarié et libéral
- ▶ MSP: *Maison de Santé Pluriprofessionnels*
- ▶ CPTS: *Communauté Professionnelle Territoriale de Santé*



*Accompagner toujours, soulager  
souvent, guérir parfois.*

HIPPOCRATE

MERCI